

République du Sénégal
Un peuple – Un but – Une foi

**Ministère de l'Urbanisme, de
l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine,
de l'Hygiène publique et de
l'Assainissement**

**Ministère de l'Hydraulique
Rurale et du Réseau
Hydrographique National**



Région de KAOLACK
Plan local d'hydraulique et d'assainissement – PLHA
Communauté rurale de NDIAFFATE

**Version finale
Janvier 2008**

SENAGROSOL-CONSULT



Patte D'oie Builders villa 11B&D/ BP 8316 Dakar – Yoff (Sénégal) /
Email : agrosol@orange.sn, Tel. (221) 33 855 95 90 / 91 / 93 – Fax : (221) 33 855 95 92

LISTE DES ABREVIATIONS

AB	Abreuvoir
AEMV	(Système d') adduction d'eau multi-villages
AEP	Approvisionnement en eau potable
AEV	(Système d') adduction d'eau villageois
APS	Avant-projet sommaire
ARD	Agence régionale de développement
ASUFOR	Association des usagers de forage
BALP	Bac à laver puisard
BC	Branchement communautaire (à l'eau potable)
BE	Bureau d'études
BF	Borne-fontaine
BJ	Bac de jardin
BP	Branchement particulier
BPF	Brigade des puits et forages
CPJ	Capacité de production journalière (d'un système d'exhaure, en m3/jour)
CR	Communauté rurale
CS	Case de santé
E&C	(Services d') études techniques et contrôle
EAB	Équivalent abreuvoir
EPE	Équivalent point d'eau
EPI	Électropompe immergée
F&T	Fournitures et travaux
FV	Forage villageois (équipé d'une PMH)
GE	Groupe électrogène
I&D	(Provisions pour) imprévus et divers
IEC	Information – éducation – communication
LFE	Latrines à fosse étanche
LFV	Latrines à fosse ventilée
LTR	Latrines traditionnelles
MR	Maternité rurale
MTH	Moteur thermique
ONG	Organisation non gouvernementale
PAV	Pompe d'exhaure à axe vertical
PEM	Point d'eau moderne pour l'accès à l'eau potable (= BF, BP, PO, PM ou FV)
PM	Puits moderne protégé, avec ou sans PMH
PMH	Pompe à motricité humaine
PO	Potence à charrettes
PS	Poste de santé
SIG	Système d'information géographique
TCM	Toilettes à chasse manuelle
UBT	Unité de bétail tropical



SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	I
SOMMAIRE.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
FICHE DE SYNTHESE PLHA	5
PARTIE A- ETAT DES LIEUX	6
I. Présentation de la communauté rurale	6
I.1. <i>Caractéristiques générales</i>	6
I.2. <i>Le milieu physique</i>	6
I.3. <i>Le milieu humain</i>	7
I.4. <i>Activités économiques</i>	7
I.5. <i>Infrastructures de base (autres que l'eau potable et l'assainissement)</i>	9
I.6. <i>Acteurs de développement – Partenaires de la CR</i>	10
II. Bilan de l'accès à l'eau potable	11
II.1. <i>Ressources en eau</i>	11
II.2. <i>Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et distribution d'eau</i>	12
II.3. <i>Accès à l'eau potable pour les usages domestiques</i>	13
II.4. <i>Accès à l'eau potable pour les usages productifs et besoins communautaires</i>	14
II.5. <i>Conclusion</i>	14
III. Bilan de l'accès à l'assainissement.....	15
III.1. <i>Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissements</i>	15
III.2. <i>Accès à l'assainissement individuel</i>	16
III.3. <i>Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base</i>	16
III.4. <i>Conclusion</i>	16
PARTIE B- PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE	17
I. Objectif pour 2015	17
I.1. <i>Eau potable</i>	17
I.2. <i>Assainissement</i>	17
II. Résultats attendus en 2015	17
II.1. <i>Eau potable</i>	17
II.2. <i>Assainissement</i>	17
III. Composante du PLHA	18
III.1. <i>Développement des infrastructures d'eau potable</i>	18
III.2. <i>Développement des infrastructures d'assainissement</i>	18
III.3. <i>Mesures d'accompagnement</i>	19
IV. Coûts et plan de financement.....	19
IV.1. <i>« Composante développement des infrastructures d'eau potable »</i>	20
IV.2. <i>« Composante développement des infrastructures d'assainissement »</i>	20
IV.3. <i>Composante « mesures d'accompagnement »</i>	21
IV.4. <i>Récapitulatif et plan de financement</i>	21
PARTIE C- PLAN D'ACTION TRIENNAL.....	22
I. Opérations en cours.....	22
I.1. <i>Projets en cours d'exécution</i>	22
I.2. <i>Projets financé, en attente de démarrage</i>	22
I.3. <i>Projets en prospection</i>	22
II. Opérations prioritaires.....	22
II.1. <i>Eau potable</i>	22
II.2. <i>Assainissement</i>	22



PARTIE D - ANNEXES	XXII
Annexe I : Définitions relatives au calcul des taux d'accès.....	XXII
Annexe II : Tableau de bord du plan d'action	XXII
Annexe III : Fiche APS	XXII
Annexe IV : Cartes	XXII
Annexe V : Données d'inventaire.....	XXII
Annexe VI : Documents administratifs	XXII



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la population de la CR	7
Tableau 2 : Répartition des populations type de localités	7
Tableau 3 : Estimation du cheptel permanent de la CR	8
Tableau 4 : Carte scolaire de la CR de Ndiassate.....	9
Tableau 5 : Répartition des infrastructures sanitaires de la CR de Ndiassate	10
Tableau 6 : Caractéristiques des nappes et qualité des eaux.....	11
Tableau 7 : Caractéristiques des réseaux AE (M) V et AEV de la CR.....	13
Tableau 8 : Taux d'accès à l'eau potable dans la CR	13
Tableau 9 : Situation de l'accès à l'eau dans les infrastructures	14
Tableau 10 : Situation des édicules dans les infrastructures socio-économiques	15
Tableau 11 : Liste des projets à réaliser avec les priorités retenues par la CR	18
Tableau 12 : Liste des projets d'assainissement communautaires avec leur priorité	19
Tableau 13 : Récapitulatif des coûts estimatifs des infrastructures d'eau potable.....	20
Tableau 14 : Récapitulatif des coûts estimatifs des infrastructures d'assainissement.....	20
Tableau 15 : Récapitulatif des coûts des mesures d'accompagnement.....	21



FICHE DE SYNTHÈSE PLHA

Communauté rurale de Ndiatfate, Région de Kaolack				
Données de base	Population			
	▪ Population 2003	28 831	habitants	RGPH III
	▪ Taux de croissance	1,73	%	RGPH III
	▪ Population 2006	30 351	habitants	Recensement administratif
	▪ Population 2015	35 410	habitants	Projection
	Accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2006			
	▪ Taux d'accès à l'eau potable		100 %	
	▪ Taux de desserte en eau potable		100 %	
	▪ Taux d'accès à l'assainissement			
Objectifs	Objectifs globaux			
		▪ Réalisation des objectifs du PLD		
		▪ Accès à l'eau potable et l'assainissement pour toute la population de la CR		
	Objectifs globaux pour 2015			
	▪ Taux d'accès à l'eau potable	82%		
	▪ Taux d'accès à l'assainissement	59%	au minimum	PEPAM
Résultats à atteindre en 2015	▪ 29 036 personnes avec accès adéquat à l'eau potable			
	▪ 20 892 personnes avec accès adéquat à l'assainissement ▪ toutes les infrastructures socio-économiques avec accès à l'assainissement			
Composantes et activités du PLHA	1. Développement des infrastructures d'eau potable			
		▪ Remise à niveau de 2 anciennes AEMV		
		▪ Construction de 2 nouvelles (AEMV)		
		▪ Raccordement, densification et extension de 2 AEMV		
		▪ 1 remise à niveau et traitement de l'eau d'une AEMV		
	2. Développement des infrastructures d'assainissement			
		▪ Construction de 8 édicules pour une école.		
		▪ Construction de 2 édicules dans infrastructures marchandes		
		▪ Construction de 11 édicules dans infrastructures religieuses		
		▪ Constructions de 1352 systèmes d'assainissement individuel		
3. Mesures d'accompagnement				
	▪ IEC et renforcement des capacités pour l'eau potable			
	▪ IEC et renforcement des capacités pour l'assainissement			
	▪ Études et activités spécifiques			
Coût et plan de financement	Coût du programme : 1 199 361 500 FCFA HT dont			
		▪ Infrastructures d'eau potable : 633 737 500 FCFA (52,84%)		
		▪ Infrastructures d'assainissement : 428 824 000 FCFA (35,75 %)		
		▪ Mesures d'accompagnement : 136 800 000 FCFA (11,41%)		
		▪ Coût d'investissement par habitant desservi : 25 436 FCFA		
	Plan de financement			
	▪ Communauté et populations : 81 409 275 FCFA (6,79%)			
	▪ Partenaires au développement : 1 117 952 225 FCFA (93,21 %)			



PARTIE A- ETAT DES LIEUX

I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

I.1. Caractéristiques générales

Ndiassate est une communauté rurale de l'arrondissement de Ndiédieng qui appartient au département et la région de Kaolack.

Cette communauté rurale de 209 km² est limitée :

- au nord par le bras du fleuve le Saloum ;
- au sud par la communauté rurale de Ndiédieng ;
- à l'est par la route nationale n°4 ;
- à l'ouest par l'arrondissement de Djilor.

Sur le plan administratif, elle partage l'arrondissement de Ndiédieng avec les communautés rurales de Keur Socé et Ndiédieng qui est le chef lieu d'arrondissement.

Cette communauté rurale compte soixante quinze (75) villages officiels à la tête desquels des chefs de villages représentent l'administration territoriale.

Comme toutes les collectivités locales, elle dispose d'un Conseil Rural composé de conseillers élus pour un mandat de cinq ans renouvelable.

I.2. Le milieu physique

▪ Climat

La communauté rurale de Ndiassate appartient au climat de type soudano-sahélien marqué les vents suivants :

- L'Alizé maritime (novembre- février) avec des températures variant 12,5 et 14°C ;
- L'Harmattan accompagné par des vents de sables et des températures qui pouvant atteindre 45°C ;
- La mousson (juillet- octobre) qui correspond à la saison des pluies.

▪ Relief et sols

Avec un relief relativement plat ; les types de sols rencontrés dans la Communauté rurale de Ndiassate sont :

- les sols deck qui couvrent 80% des terres ;
- les sols deck-dior 15% ;
- les sols dior 5%.

▪ Végétation

Elle est essentiellement constituée d'herbes d'arbustes et d'arbres qui sont menacés par la salinisation des sols.

Cette communauté rurale compte des forêts classées dont celle de Kousmar, Koutal, Keur Matar, Velor et de forêts protégées dont la gestion est assurée par le conseil rural.



I.3. Le milieu humain

Le dernier recensement actualisé en 2006 donne une population de 30351 habitants, repartis dans 75 villages ; soit une densité de populations estimée à 145 habitants /km². Il faut cependant noter que cette population est inégalement répartie dans le territoire communautaire.

Cette population constituée majoritairement de jeunes comprend :

- 52 % de femmes ;
- 48 % d'hommes.

Elle est également composée de :

- Wolof (59%)
- Peuhl (21%) ;
- Sérère (19%).

Sur le plan confessionnel, les musulmans sont majoritaires suivis par les chrétiens.

Au cours de ces dernières années, évolue positivement malgré l'exode rural accentué par le déficit de la pluviométrie qui a entraîné la baisse des productions agricoles.

Les tableaux 1 et 2 ci après donnent l'évolution de la population et sa répartition en classes suivant les localités.

Tableau 1 : Évolution de la population de la CR

Démographie	2003	Est.2006	Est.2015
Population CR	28831	30351	35410

Population 2003 = données du RGPH III

Tableau 2 : Répartition des populations type de localités

Classe de population	1	2	3
Nb. de localités	7	11	57
Population H 2015	14503	7110	13797
% pop. totale	20%	40,96	39,04%
% Nb. localités	9,33%	14,66	76,01

Classe population : 1= Pop ≥ 1000 hab. 2 = 500 ≤ pop <1000 3 = pop < 500

I.4. Activités économiques

• Agriculture

L'économie de la communauté rurale repose essentiellement sur l'agriculture qui constitue d'une part la principale source de revenus des populations et d'autre part la grande activité consommatrice de main d'œuvre. Elle est cependant tributaire de la pluviométrie qui la rend aléatoire.

Les systèmes agraires sont dominés par les exploitations de type familial.

Les spéculations cultivées dans la communauté rurale sont :

- l'arachide ;
- le mil ;
- le sorgho ;
- le maïs ;
- le coton ;
- les légumes.



C'est en somme des cultures vivrières (céréales) et des cultures de rente.

A ce jour, les productions et superficies par spéculations à l'échelle communautaire ne sont pas disponibles. Il existe cependant des statistiques au niveau départemental.

- **Élevage**

L'élevage est de type extensif avec un système de gestion traditionnel et contemplatif.

Il joue un rôle très important dans l'économie de la communauté rural surtout dans le secteur agricole où les animaux de trait (chevaux, ânes, bœufs de labour) ont contribué à l'augmentation des productions et à l'allègement des efforts physiques.

La restauration de la fertilité des sols passe par l'emploi de fumier en général joue également un rôle majeur sur les revenus agricoles.

L'élevage constitue aussi une source de revenus pour les populations par la vente du lait ou du bétail.

Le secteur de l'élevage regroupe les espèces dont les noms et les effectifs sont mentionnés ci-dessous :

Tableau 3 : Estimation du cheptel permanent de la CR

Catégorie	Bovins	Ovins / Caprins	Equins	Asins	Total UBT	UBT/pers
Effectifs	17263	27038	3133	2067	20013	0,659
Valeur UBT	0,73	0,12	1,00	0,50		

- **Pêche**

Elle tend de plus en plus à prendre de l'envole dans la communauté rurale de Ndiassate surtout au niveau des zones de Keur Lansana et Ndiassate.

Ainsi, sur une longueur de côte de dix kilomètres, plus de 100 personnes s'adonnent à la pêche des crevettes qui se raréfient de jour en jour.

- **Artisanat**

C'est un secteur qui joue un rôle fondamental au développement socioéconomique des populations de la communauté rurale.

Il regroupe les boulangers traditionnels, les menuisiers, les forgerons, les couturiers, les teinturiers, et les maçons.

- **Exploitation forestière**

Elle peut dynamique dans cette collectivité locale dont le bois communautaire est essentiellement composé d'eucalyptus et quelques espèces locales comme le kadd, le tamarinier, et le baobab.

- **Commerce, communication et électrification**

Située sur la route menant en Gambie en passant par Karang, la communauté rurale de Ndiassate détient de réelles potentialités commerciales.



Ainsi, elle compte 13 boutiques fonctionnelles, 08 magasins de stockage, 05 marchés permanents à (Thioffior, Ndiassate, Tawa Mboudaye, Thiakho Thioffior, koutal Wolof), 02 marchés hebdomadaires à (Thioffior et Ndiassate) et 02 halls de marché à (Ndiassate et Koutal).

Sur le plan du transport, la communauté rurale est traversée par les routes nationales n°4 kaolack-karang et n°1 Kaolack-Nioro.

Elle demeure cependant enclavée car les villages du sud et du nord ne peuvent joints que par les pistes qui sont impraticables en hivernage.

Concernant le téléphone, tous les villages ont couverts par les réseaux Orange et Tigo et la communauté rurale compte 13 téléc centres fonctionnels.

C'est également une localité qui compte des villages raccordés à la SENELEC (Ndiassate, Touba Sanokho, Koutal Wolof, Koutal Malick Ndiaye, Koutal Sérère...)

I.5. Infrastructures de base (autres que l'eau potable et l'assainissement)

▪ Infrastructures scolaires

La communauté Rurale de Ndiassate compte 24 écoles élémentaires 3 préscolaire et 2 CEM. Sur le plan de l'hydraulique et de l'assainissement certaines de ces infrastructures éducatives sont équipées et d'autres en attente.

Le tableau ci dessous donne la carte scolaire de la communauté rurale.

Tableau 4 : Carte scolaire de la CR de Ndiassate

Code localité	Nom Localité	École élémentaire	CEM/ Lycée	Préscolaire
06222002	BANDOULOU TOUCOULEUR	1		
06222003	BILL BAMBARA	1		
06222005	BOUL SOUTOURA	1		
06222006	BOULDIABE BOUMACK	1		
06222009	CAMP LEPROSERIE KOUTAL			1
06222014	DINGUIRAYE YOUSSEUPHA	1		
06222016	GOUNDIOUR SALOUM	1		
06222037	KEUR SOCE COUMBA	1		
06222044	KOSSY MBITEYENE	1		
06222051	KOUTAL OUOLOF	2	1	1
06222052	KOUTAL SERERE	1		
06222054	MBITEYENE DAROU	1		
06222055	MBITEYNE VELOR	1		
06222057	NDIASFATTE PEULH	1		
06222058	NDIASFATTESERERE	1		
06222059	NDIASFATTE ESCALE	1		1
06222061	NDIATHIANG	1		
06222064	SOB BIRAM	1		
06222066	TAWA MBOUDAYE			
06222068	THIKHO THIOFFIOR	1		
06222069	THIOFFIOR	1		
06222070	TOUBA SANOKHO	1		
06222071	VELOR SERERE	1		
06222073	KOSSY ATLANTA		1	
06222074	BANE SAMANE	1		
Total		24	2	3



- **Infrastructure sanitaire**

La Communauté Rurale compte cinq postes de santé et 11 cases de santé. Les postes de santé sont chacun jumelé avec une maternité et fonctionnent correctement. Pour les cases de santé par contre, il faut retenir que se sont seulement cinq qui fonctionnent

Le tableau ci-après donne la localisation des infrastructures sanitaires de la communauté rurale.

Tableau 5 : Répartition des infrastructures sanitaires de la CR de Ndiat

Code localité	Nom Localité	Poste de santé	Case de santé
06222002	BANDOULOU TOUCOULEUR		1
06222003	BILL BAMBARA		1
06222005	BOUL SOUTOURA		1
06222006	BOULDIABE BOUMACK		1
06222011	DAGA SANKHAYE		1
06222014	DINGUIRAYE YOUSSEUPHA		1
06222028	KEUR LANSANA	1	
06222044	KOSSY MBITEYENE		1
06222051	KOUTAL OUOLOF	1	
06222054	MBITEYENE DAROU	1	
06222059	NDIATTE ESCALE	1	
06222066	TAWA MBOUDAYE	1	
06222068	THIKHO THIOFFIOR		1
06222069	THIOFFIOR		1
06222071	VELOR SERERE		1
06222073	KOSSY ATLANTA		1
Total		5	11

I.6. Acteurs de développement – Partenaires de la CR

- **Service de l'État**

Le dispositif d'accompagnement de l'État comprend deux entités :

- Une entité, administrative dirigée par un Sous-préfet, représentant de l'État sur tout le territoire de l'arrondissement, chargé de la police et de la sécurité publique, de la coordination des actions de développement et de la tutelle sur les 03 communautés rurales de l'arrondissement de Ndédieng ;
- Une entité technique, à la tête de laquelle se trouve le chef de CERP.

Le rôle d'encadrement technique de cette entité a évolué vers une mission d'appui conseil auprès des conseillers ruraux, des organisations communautaires de bases et des groupements de producteurs.

- **Le partenariat et la coopération décentralisée**

Dans cette localité nous avons de nombreuses organisations communautaires de bases constituées par les GIE, les associations socioculturelles, les groupements de producteurs et les associations religieuses.

Ces structures sont pour la plupart pilotés par des fils de la communauté rural résidant dans le terroir ou au niveau des villes comme Dakar.



la proximité avec les hautes sphères de l'administration aide les ressortissants dans leur action d'appui à la collectivité locale.

En outre, il existe l'association des chefs de village qui joue le rôle de régulateur social. Elle a pour mission de promouvoir le dialogue social, de définir une stratégie de mobilisation de la taxe rurale.

Les autres partenaires de la communauté rurale sont :

- CADEL ;
- PAPEL ;
- PNDL ;
- Diocèse de Kaolack ;
- AMA ;
- PBA.

II. BILAN DE L'ACCES A L'EAU POTABLE

II.1. Ressources en eau

▪ Eaux de surface

Elles sont constituées par les mares et les marigots remplis en hivernage par les eaux de ruissellement.

Ce sont en plus des cours d'eau temporaires qui tarissent dès la fin de saison pluvieuse. Elles servent en cette période à l'abreuvement du bétail.

▪ Eaux souterraines

Les eaux souterraines proviennent de deux aquifères différents :

- Le complexe continental terminal-Oligo miocène atteint au delà de 10 m suivant les zones ;
- L'aquifère maestrichtien beaucoup plus profonde (350 mètres) est quant à lui captée par les forages et offre des débits assez importants (100m³/h). L'eau trouvée à ce niveau est fortement minéralisée et fluorée.

Ces différentes nappes profondes et semi-profondes sont exploitées pour les divers usages domestiques, sylvo-pastoraux et maraîchers, selon la qualité des eaux captées.

Les caractéristiques des nappes présentes dans la zone figurent dans le tableau récapitulatif ci-après :

Tableau 6 : Caractéristiques des nappes et qualité des eaux

Nappes captées	Profondeur (m)	Débit exploitable m ³ /h	Qualité de l'eau					Qualité
			RS mg/l	Chlorure mg/L	Sodium mg/l	Fluorure mg/l	Nitrate mg/l	
CT-Oligo Miocène	60	50	150	32	ND	0,1	ND	très bonne
Maestrichtien	350	100	1500	475	500	3,5	ND	Médiocre



II.2. Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et distribution d'eau

Réseaux AEMV et AEV

La communauté rurale de Ndiattate dispose de neuf forages dont sept systèmes AE(M)V (Ndiattate Escale, Kounkoudiang, Thioffior, Mbitéyène darou, Keur Gallo Diaw, Kossy Atlanta, Koutal Wolof) et deux système AEV (Tawa Mboudaye, Thiakho Thioffior).

L'AEMV de Ndiattate Escale dessert sept localités à savoir Ndiattate Escale, Ndiattate Wolof, Ndiattate Sérère, Ndiattate Socé, Ndiattate Peulh, Daga Sanghaye, et Keur Ngata.

Construit en 1988, ce forage raccordé au réseau de la SENELEC est équipé d'un château d'eau de 100 m³ construit en 2007.

L'AEMV de Kounkoudiang desservait les villages de (Kounkoudiang, Bountou Bolong, Sob Biram, Keur Lansana, Keur Yougo, Keur Samba Thiadji, Keur Demba Diké, Vélor Sérère, Keur Waly Ndiaye, Ndiathiang, Keur Kibiry).

Ce forage a un débit d'exploitation égal à 20 m³ et est construit en 1985.

Il est équipé d'un réservoir au sol de 272 m³ avec moteur en panne depuis plus de cinq ans. A ce jour, il ne fonctionne pas et l'eau qu'il détient est trop salée et ne peut être utilisée que l'abreuvement du bétail.

L'AEMV de Thioffior dessert les localités de (Thioffior, Keur Sélé diabong, Keur Wack Dia, Kossy Ali Guèye, Dinguirail Youssoupha, Dinguirail Marondé, Dinguirail Kory).

Construit en 1988, ce forage raccordé au réseau de la SENELEC est équipé d'un château d'eau de 200m³ et a un débit d'exploitation de 20 m³/h.

L'eau est saumâtre et les villages raccordés ne l'utilisent que pour l'abreuvement du bétail.

L'AEMV de Mbitéyène Darou dessert le village de Mbitéyène Darou et sept localités de la communauté rurale de Ndiédieng.

Ce forage raccordé au réseau de la SENELEC est équipé d'un château d'eau de 100 m³. Il est construit en 1989 et a un débit d'exploitation égale à 41m³/h.

L'AEMV de Kossy Atlanta approvisionne les localités que (Kossy Atlanta, Kossy Mbitéyène, Kossy thiamène, Kossy Sélé Niass, Boul Soutoura).

Il fonctionne avec un groupe électrogène et a un château d'eau de 50 m³.

L'AEMV de Koutal Wolof dessert les localités suivantes : Koutal Wolof, Koutal Sérère, Koutal Youga, Koutal Malick Ndiaye (ou camp léproserie Koutal), Campement Ibou Dramé, touba Sanokho, Koutal Baka, Koutal Baye Baye, Koutal Ngagne et 11 villages de la communauté rurale de Late Mengué.

Construit 1984, ce forage raccordé au réseau de la SENELEC est équipé d'un réservoir à 2 compartiments (un compartiment de 119m³ et un autre de 83 m³) et d'un château d'eau de 200 m³.

Son débit d'exploitation à ce jour est égale à 35m³/h.

L'AEMV de Keur Gallo Diaw est nouvellement construit en 2007 par le Diocèse de Kaolack. Il est prévu de desservir les villages de keur Gallo Diaw, Goudiour Saloum et Keur Diarra Bambara, Keur Diarra Peulh, Bill Bambara et Bill Peulh.

Pour l'heure il est équipé d'un groupe électrogène et d'un château d'eau de 200 m³, mais il faut noter qu'il n'est pas encore mis en service.

L'AEV de Tawa Mboudaye dessert le village de Tawa Mboudaye.



Construit 1988, ce forge à eau trop salée est arrêté depuis 1992. Comme ouvrage de stockage, il est équipé d'un réservoir au sol de 50 m³ et a un débit d'exploitation de 20,89 m³/h.

L'AEV de Thiakho Thioffior dessert uniquement le village de Thiakho Thioffior

Construit 1995, ce forge a une eau salée utilisée par les populations pour l'abreuvement du bétail.

Tableau 7 : Caractéristiques des réseaux AE (M) V et AEV de la CR

Désignation	Desserte		Distribution					
	Nb loc.	Pop 2006	BF	BP	BC	PO	AB	BJ
Diaffate Escale	7	5810	14	75	6	0	2	0
Kounkoudiang	16	3682	12	0	0	0	0	0
Thioffior	7	3543	15	14	1	0	3	0
Mbitéyène Darou	8	881	6	10	4	0	0	0
Kossy Atlanta	5	1445	12	15	4	0	0	0
Keur Gallo Diaw	8	1714	10	0	0	0	1	1
Koutal Wolof	20	6382	25	375	12	2	1	0
Tawa Mboudaye	1	609	7	0	0	0	0	0
Thiakho Thioffior	1	948	4	17	3	0	1	0

Puits modernes

La communauté rurale compte 107 puits modernes fonctionnels et plusieurs dizaines de puits traditionnels.

Il faut cependant noter que la plus part de ces puits sont vétustes et affectés par la salinisation qui les rend inutilisables pour la consommation des populations humaines.

II.3. Accès à l'eau potable pour les usages domestiques

Taux d'accès : Se référant à la définition du taux d'accès à l'eau potable retenue dans le cadre du PEPAM, la communauté rurale de Ndiassate a un taux égal à 100%. C'est un taux assez élevé qui cache les disparités entre les différents villages.

Ce taux élevé s'explique par le fait chaque village est au moins pourvu d'un point d'eau moderne.

Taux d'accès raisonnable : Comme chacune des localités est pourvues d'au moins d'un PEM, ce taux est assimilable au taux d'accès en eau potable de la communauté rurale qui est égale à 100%. Il est largement supérieur au taux national estimé en 2004 à 64 %.

Il faut cependant, remarquer qu'il ne reflète pas le niveau d'accès réel.

En effet, la qualité des eaux fournies par certains puits ou forages laisse à désirer et les populations sont contraintes de les abandonner au bétail au profit des eaux des puits traditionnels plus agréables à consommer.

Tableau 8 : Taux d'accès à l'eau potable dans la CR

Communauté rurale	NDIAFFATE
Code administratif	06222
Population 2003	28831
Taux de croissance	%
Population estimée en 2006	30351
Nb. équivalent points d'eau	160,05
Taux d'accès	100%
Personnes par EPE 2006	190



Bilan EPE : Le bilan des EPE de la communauté rurale en 2006 est excédentaire.

En effet, avec 160,06 EPE pour une population de 30351 habitants, le niveau d'équipement en points d'eau moderne de la communauté rurale est au dessous du standard de desserte estimé à 1 EPE pour 300 personnes.

Considérant l'aspect quantitatif de point d'eau moderne, on peut retenir que cette communauté rurale souffre de déficit lié à la qualité de l'eau des puits comme celle trop médiocre.

Taux de desserte : Le taux de desserte en eau potable de la communauté rurale de NdiAffate est de 100%.

Ce taux élevé est dû au fait que les populations des différentes localités s'approvisionnent en eau à partir de points d'eau modernes.

II.4. Accès à l'eau potable pour les usages productifs et besoins communautaires

Cheptel. La Communauté Rurale de NdiAffate compte 16 abreuvoirs fonctionnels pour cheptel estimé à 20013 UBT.

Ainsi, en considérant un abreuvoir pour 1 000 UBT, on retenir que l'accès à l'eau pour le cheptel est également déficitaire.

En plus, les abreuvoirs existants sont parfois vétustes ou mal conçus car construits par les populations qui n'ont toujours pas la maîtrise technique.

Il faut, cependant, noter qu'en hivernage, le bétail s'abreuve sur les mares ou marigots.

Infrastructures scolaires, sanitaires et lieux de cultes

La communauté de rurale de NdiAffate compte au total 48 infrastructures dont 29 établissements scolaires, 16 structures sanitaires et 3 lieux de culte.

Sur l'ensemble de ces infrastructures, 24 seulement disposent de pont d'accès à l'eau.

La situation de l'accès à l'eau dans ces infrastructures est mentionnée ci-après :

Tableau 9 : Situation de l'accès à l'eau dans les infrastructures

Infrastructures	Scolaires	Sanitaires	Lieux de culte et autre
Nombre Total	29	16	4
Nombre d'infrastructures avec accès d'eau	15	3	4
% des infrastructures avec accès d'eau	51,72%	18,75%	100%

II.5. Conclusion

Avec un taux d'accès à l'eau de 100% et un taux de desserte de 100%, soit 1 EPE pour 190 personnes, cette collectivité locale dispose d'un taux largement supérieur au taux national estimé en 2004 à 64 %.

Ce taux ne reflète pas la réalité car le nombreux BF et puits modernes recensés ont une eau trop salée et souvent les populations l'abandonnent au profit de l'eau des céanes.



III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

III.1. Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissements

Assainissement collectif : L'inventaire des ouvrages d'assainissement a concerné les latrines dans les infrastructures sociales de base (infrastructure scolaire, sanitaire, religieuse et communautaire).

Le tableau ci dessous met en relief la situation de l'assainissement dans ces infrastructures sociales de base.

Tableau 10 : Situation des édicules dans les infrastructures socio-économiques

Lieu d'implantation	Infrastructure sanitaire	Infrastructure scolaires	Autres	Total
Nbre d'infrastructures	16	29	4	49
Nbre d'édicules existant	7	21	4	32
Nbre d'édicules fonctionnels	7	19	4	30
Nbre d'édicules non fonctionnels	0	2	0	2

Assainissement dans concession : L'assainissement dans le chef lieu de la CR de NDIATTE se présente sous un tableau peu reluisant, caractérisé par un déficit notoire en ouvrages d'évacuation des excréta et des eaux usées. En effet sur les 100 concessions enquêtées au niveau du chef lieu de la CR, seules 44% disposent d'un système de qualité (fosses septiques, latrines VIP etc.).

Les autres concessions ont des ouvrages constitués de latrines traditionnelles conçues de manière.

Ces latrines traditionnelles ne répondent pas aux critères de performance et représentent 26% des infrastructures existantes.

Il est également important de signaler que 33% des concessions visitées ne disposent d'aucun système d'évacuation des excréta. Les habitants de ces concessions utilisent généralement la latrine du voisin ou se soulagent tout bonnement dans la nature. Cette dernière attitude accroît considérablement les risques liés au péril fécal.

Les autres ouvrages d'assainissement tels que les douches, les puisards etc., destinés à assurer une bonne évacuation des eaux usées (eaux de toilette), sont quasi inexistantes et ne sont présents que dans 29% des concessions enquêtées.

Le système majoritairement utilisé est la douche traditionnelle communément appelé « wanak » qui ne dispose pas de fosse pouvant servir de réceptacle aux eaux de toilette. Ce système qui ne prend pas en charge le stockage et le traitement des eaux usées et qui n'est donc pas performant, est malheureusement implanté dans 71% des concessions visitées.

Cette situation de l'assainissement au chef lieu de la CR ne peut être généralisée à toute la communauté rurale. L'établissement d'une situation de référence plus exhaustive pour le reste de villages de la CR serait nécessaire pour mieux apprécier le niveau d'accès à un assainissement adéquat des ménages de la CR.



III.2. Accès à l'assainissement individuel

Il faut noter que la situation de l'assainissement observée dans la localité de Ndiassafatte est loin de refléter celle du reste de la communauté rurale. Des investigations plus approfondies sont nécessaires au niveau des autres localités pour une meilleure appréciation du taux de couverture et du niveau de desserte en assainissement adéquat.

III.3. Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base

Dans la communauté rurale de Ndiassafatte, la plus part des infrastructures scolaires et/ou sanitaires sont équipées d'un système adéquat d'évacuation des excréta. Pour les lieux de culte comme les mosquées, par contre, la mise en place d'édicules est une nécessité.

III.4. Conclusion

Pour cette communauté rurale, le taux d'accès à l'assainissement individuel au niveau du chef lieu de communauté rurale est satisfaisant. Cependant, il ne peut être généralisé à l'ensemble de la CR sans investigations supplémentaires.

Au niveau des infrastructures scolaires et /ou sanitaires, le constat est que l'assainissement est bien pris en compte, ce qui n'est pas le cas au niveau des lieux de culte.



PARTIE B- PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE

I. OBJECTIF POUR 2015

I.1. Eau potable

L'objectif global de ce présent plan local d'hydraulique et d'assainissement est de fournir un accès d'eau adéquat aux populations, au cheptel et aux infrastructures socio-économiques de la communauté rurale.

En plus précis, l'objectif du PLHA en 2015 est qu'à cette date :

- au minimum, 82 % des populations de la communauté rurale disposent d'un accès adéquat à l'eau potable ;
- 100 % des infrastructures socio-économiques disposent d'un accès adéquat à l'eau potable.

I.2. Assainissement

L'objectif global du PLHA est de doter les ménages et les infrastructures socio-économiques de systèmes adéquats d'évacuation des excréta.

En plus claire, en 2015, 59% des populations disposeront d'un accès à l'assainissement et 100% des infrastructures socio-économiques correctement et durablement assainies.

II. RESULTATS ATTENDUS EN 2015

II.1. Eau potable

Dans cette communauté rurale, certains villages seront desservis en eau potable par borne fontaine ou par branchement particulier et d'autres par puits modernes équipés avec un système de protection.

II.2. Assainissement

Toutes les infrastructures socio-économiques en particulier les mosquées qui sont dépourvues de système d'assainissement disposeront d'édicules publics standards fonctionnels et entretenus.

En 2015, la plus part des ménages et toutes les infrastructures socio-économiques seront équipées de systèmes d'évacuation d'excréta et des eaux usées constitués de latrines individuels (VIP ou TCM), ou collectifs.



III. COMPOSANTE DU PLHA

III.1. Développement des infrastructures d'eau potable

Un développement des infrastructures d'eau potable de la communauté rurale conformément aux objectifs retenus, nécessite la mise sur pied de huit (8) projets :

- Remise à niveau de 2 anciennes AEMV ;
- Construction de 2 nouvelles (AEMV) ;
- Raccordement, densification et extension de 2 AEMV ;
- 1 remise à niveau et traitement de l'eau d'une AEMV.

L'exécution de ces projets est planifiée par les populations pour les trois prochaines années (2008, 2009 et 2010) suivant l'urgence des besoins et la possibilité de mobiliser des fonds de contre partie.

Tableau 11 : Liste des projets à réaliser avec les priorités retenues par la CR

N°	Projet	Priorité	Pop 2015	Nbre d'EPE	Nbre D'EAB	Financement
EP1	Construction et extension d'une AEMV à Soutoura Egué	3	5710	19	3	CTB
EP2	Remise à niveau de l'AEMV de Thiofior	6	4063			CTB
EP3	Extension du réseau de Mbitéyène Darou vers une nouvelle localité	4	132	1	0	CTB
EP4	Densification du réseau de Ndiattate Escal	7	6663	0	1	CTB
EP5	Remise à niveau de l'AEMV de Kossy Atlanta	5	1658	0	1	CTB
EP6	Construction et extension d'une AEMV à Kaoussa	2	2672	9	2	CTB
EP7	Remise à niveau de l'AEMV de Kounkoudiang et traitement de l'eau par osmose inverse	1	4017	13	0	CTB

III.2. Développement des infrastructures d'assainissement

Le développement des infrastructures d'assainissement de la communauté comprend :

- la construction de huit édicules scolaires, deux édicules dans des infrastructures marchandes et onze édicules au niveau des lieux de culte;
- la construction de 1352 systèmes d'assainissement individuels.

À ce niveau, les édicules seront construits suivant le model standard de latrines à fosse ventilée, à cabines multiples adopté par le PEPAM et comprenant (i) un compartiment pour femmes dotés de quatre cabines et d'un lavabo ; (ii) un compartiment pour homme doté de trois cabines, trois urinoirs et d'un lavabo.

Le nombre de systèmes d'assainissement individuels est indiqué à titre provisoire. Il sera reprécisé après l'étude détaillée de formulation de cette composante.

Les types d'ouvrages individuels proposés aux ménages comprendront :

- des latrines à toilettes chasse manuelle avec lave main ;
- des latrines à fosse ventilée type ventilé avec lave mains ;
- des bacs à laver puisards.

Le principe de mise en œuvre sera basé sur la réponse à la demande des ménages.



Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM.

Tableau 12 : Liste des projets d'assainissement communautaires avec leur priorité

N°	Projets	Priorité	Financement
AS1	Édicules école élémentaire Touba Sanokho	1	CTB
AS2	Édicules école élémentaire Mbitéyène Vélor	2	CTB
AS3	Édicules école élémentaire Ndifatte Peulh	3	CTB
AS4	Édicules école élémentaire Goundiour Saloum	4	CTB
AS5	Édicules école élémentaire Ndiassate Escalé	5	CTB
AS6	Édicules école élémentaire Dinguirail Youssoupha	6	CTB
AS7	Édicule école élémentaire 1 et 2 De koutal Wolof	7	CTB
AS8	Édicules Marché Koutal Wolof	8	CTB
AS9	Édicules Marché Ndiassate	9	CTB
AS10	Édicules mosquée Boutou Bolong	10	CTB
AS11	Édicules mosquée Ndiassate Escalé	11	CTB
AS12	Édicules mosquée Mbitéyène Darou	12	CTB
AS13	Édicules mosquée Bandoulou Toucouleur	13	CTB
AS14	Édicules mosquée Sinthiou Passy	14	CTB
AS15	Édicules mosquée Thioffior	15	CTB
AS16	Édicules église Thioffior	16	CTB
AS17	Édicules mosquée Keur Diarra Peulh	17	CTB
AS18	Édicules mosquée Mbitéyène Vélor	18	CTB
AS19	Édicules église Ndiassate Sérère	19	CTB
AS20	Édicules mosquée Thiakho Thioffior	20	CTB
AS21	Édicules mosquée Tawa Mboudaye	21	CTB

III.3. Mesures d'accompagnement

Le programme de mesure d'accompagnement devrait permettre la mise en place de conditions optimales de fonctionnement durable des infrastructures à réaliser.

Il s'agira de faire appel aux services d'un organe d'appui conseil compétent :

Pour l'eau potable : Cet organe aura comme mission d'accompagner la mise en place sur chaque AE(M)V de la communauté rurale d'une ASUFOR chargée de la gestion du service de l'eau conformément aux dispositions de la politique nationale de l'eau.

Il aura pour tâche : (i) l'accompagnement des usagers dans la création de l'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique ; (ii) la formation de ses instances dirigeantes ; (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un gérant et d'un conducteur.

Pour l'assainissement : Il facilitera (i) la mise en place d'une gestion durable des édicules publics ; (ii) la création d'un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien de système d'assainissement individuel.

Pour les activités spécifiques : Ce volet prendra en charge : (i) l'étude de la demande en systèmes d'assainissement et branchements particuliers à l'eau ; (ii) l'appui conseil à la communauté rurale pour la planification et le suivi-évaluation en matière d'eau et d'assainissement.

IV. COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

Cette partie est constituée par les composantes «développement des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et des mesures d'accompagnement ».



IV.1. « Composante développement des infrastructures d'eau potable »

Le coût estimatif de la composante « développement des infrastructures d'eau potable » s'élève à 633 737 500 FCFA (HT).

Il inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle estimé à 10 % du montant des fournitures et des travaux ; (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

Tableau 13 : Récapitulatif des coûts estimatifs des infrastructures d'eau potable

N°	Intitulé	Coûts estimatifs F CFA			
		Total travaux	Études et contrôle	IEC et formation	Total général
EP1	Construction et extension d'une AEMV à Soutoura Egué	201 350 000	20 135 000	22 148 500	243 633 500
EP2	Remise à niveau de l'AEMV de Thiofior	30 000 000	3 000 000	3 300 000	36 300 000
EP3	Extension du réseau de Mbitéyène Darou vers une nouvelle localité	36 350 000	3 635 000	3 998 500	43 983 500
EP4	Densification du réseau de Ndiatfate Escal	7 300 000	730 000	803 000	8 833 000
EP5	Remise à niveau de l'AEMV de Kossy Atlanta	32 650 000	3 265 000	3 591 500	39 506 500
EP6	Construction et extension d'une AEMV à Kaoussa	163 650 000	16 365 000	18 001 500	198 016 500
EP7	Remise à niveau et traitement de par osmose inverse	52 450 000	5 245 000	5 769 500	63 464 500
Total		523 750 000	52 375 000	57 612 500	633 737 500

IV.2. « Composante développement des infrastructures d'assainissement »

Le coût estimatif de la composante « développement des infrastructures d'assainissement » s'élève à 428 824 000 FCFA.

Il inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle estimé à 10 % du montant des fournitures et des travaux ; (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

Tableau 14 : Récapitulatif des coûts estimatifs des infrastructures d'assainissement

N°	Intitulé	Coûts estimatifs			
		Total travaux FCFA	Etudes et contrôle FCFA	IEC et formation FCFA	Total général FCFA
Édicules publics					
AS1-8	8 édicules publics pour infrastructures scolaires	32 000 000	3 200 000	3 520 000	38 720 000
AS9--10	2 édicules publics pour infrastructures marchandes	8 000 000	800 000	880 000	9 680 000
AS11-20	11 Édicules publiques pour infrastructure religieuse	44 000 000	4 400 000	4 840 000	53 240 000
	Sous total	84 000 000	8 400 000	9 240 000	101 640 000
Assainissement individuel					
AS21	1352 systèmes d'assainissement familiaux	270 400 000	27 040 000	29 744 000	327 184 000
Total		354 400 000	35 440 000	38 984 000	428 824 000



IV.3. Composante « mesures d'accompagnement »

Le coût estimatif arrondi de la composante « Mesures d'accompagnement » est de 136 800 000 F CFA.

Ce montant est réparti comme suit :

- volet eau potable 45 000 000 FCFA ;
- volet assainissement 71 800 000 F CFA ;
- volet études et activités spécifiques 20 000 000 F CFA

Tableau 15 : Récapitulatif des coûts des mesures d'accompagnement

N°	Intitulé	Coûts estimatifs F CFA	
		Bases de calcul	Montants
IEC et renforcement de capacité « eau potable »			
ET1	Service de BE/ONG pour mise en place et gestion de l'eau	5 000 000/ASUFOR	45 000 000
IEC et renforcement de capacités « assainissement »			
ET2	Service de BE/ ONG pour gestion édicules	200 000/ édicule	4 200 000
ET3	Service de BE/ ONG pour assainissement individuel	50 000/latrine	67 600 000
Études et activités spécifiques			
ET4	Services de consultants pour formulation	Forfait	10 000 000
ET5	Appui conseil à la CR (planification et suivi-évaluation)	Forfait	10 000 000
Total composante			136 800 000

IV.4. Récapitulatif et plan de financement

Le coût total de mise en œuvre du PLHA s'élève à 1 199 361 500 FCFA HT sur la période 2008-2010 hors financement déjà acquis.

Le financement du PLHA sera couvert par :

- les populations bénéficiaires ;
- les associations de ressortissants ;
- le budget communautaire ;
- les partenaires en coopération non gouvernemental ;
- l'État.

Pour le financement les contributions s'établissent comme suit :

- Infrastructures eau potable ;
- les populations bénéficiaires et le CR une somme inférieure ou égale à 5% du montant total ;
- État et les bailleurs 95 % du montant total.

Édicules publics :

- CR 10% du montant total ;
- L'État et les bailleurs 90 %.

Assainissement individuel :

- les ménages 10 % ;
- l'État et les bailleurs 90 %.

Mesures d'accompagnent :

- le CR et les populations bénéficiaires 5% du montant ;
- l'État et les bailleurs 95 %.



PARTIE C- PLAN D'ACTION TRIENNAL

Le plan d'action triennal est glissant et couvre actuellement la période 2008-2010.

I. OPERATIONS EN COURS

À ce niveau, seront mis en relief les projets en cours d'exécution, financés en attente d'exécution ou en prospection.

I.1. Projets en cours d'exécution

A ce jour, la seule opération en cours d'exécution dans la communauté rurale de Ndiassafatte est la construction du forage de Keur Gallo Diawo par le Diocèse de Kaolack.

I.2. Projets financés, en attente de démarrage

Pour cette communauté rurale, les projets financés, en attente de démarrage sont :

- le PEPAM ;
- le PNDL.

I.3. Projets en prospection

Le CODEV et la Coopération décentralisée sont des initiatives opportunes que le Conseil Rural et les ressortissants de la communauté rurale peuvent saisir pour le financement du PLHA.

Ils peuvent également élaborer un partenariat avec les ONG et les institutions d'appui au développement.

II. OPERATIONS PRIORITAIRES

Elles concernent l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les infrastructures socioéconomiques et dans les concessions.

II.1. Eau potable

Les opérations prioritaires d'eau potable à lancer en 2008 sont :

- la remise à niveau et le traitement de déssalinisation de l'eau du forage de Kounkoudiang ;
- la construction de l'AEMV de Kaoussa ;
- la construction de l'AEMV de Keur Soutoura Egué.

II.2. Assainissement

Les opérations d'assainissement à lancer en 2008 sont :

- la construction d'édicules dans les établissements scolaires ;
- la réalisation de l'étude de formulation du volet assainissement individuel.



PARTIE D - ANNEXES

ANNEXE I : DEFINITIONS RELATIVES AU CALCUL DES TAUX D'ACCES

Point d'eau moderne (PEM): point d'accès à l'eau potable retenu comme adéquat dans la stratégie du PEPAM. Quatre types principaux de PEM sont considérés: borne fontaine, branchement particulier, puits moderne protégé avec ou sans pompe à motricité humaine, forage villageois 4" équipé d'une pompe à motricité humaine.

Équivalent point d'eau (EPE): unité permettant de quantifier le niveau de desserte en eau d'une localité en agrégeant l'ensemble des PEM existants par application d'une table d'équivalence entre les différents types de PEM. Par convention, 1 BF = 1 EPE.

Par convention, ΣEPE = somme des EPE à l'échelle d'une localité

Table d'équivalence des équivalents points d'eau (EPE)

Type de Points d'accès	Borne Fontaine (BF)	Branchement Particulier (BP)	Branchement Communautaire (BC)	Station à Charrette (SC ou PO)	Puits Moderne protégé (PM)	Forage avec pompe à Motricité Humaine (FMH)
Nombre d'EPE	1,00	0,05	0,20	1,00	0,5	0,50

Source: Système de planification PROGRES, DGP/RE/MH

Taux d'accès à l'eau de la CR: somme de la population des localités de la CR où il existe au moins un PEM (borne-fontaine, puits moderne, forage avec PMH), divisé par la population totale de la CR. Ce taux a été utilisé pour l'état des lieux de l'accès en 2004.

$$\left\{ \frac{\sum_{localités:CR} K_{loc} \cdot Population}{\sum_{Localités:CR} Population} \right\}$$

Où: $K_{loc}=1$ si $NbPEM \geq 1$ et $K_{loc}=0$ si $NbPEM=0$

Taux d'accès raisonnable de la CR: somme de la population des localités de la CR où il existe au moins un PEM (borne-fontaine, puits moderne, forage avec PMH) + somme de la population des localités situées à moins de 1 km de ces localités, le tout divisé par la population totale de la CR. Ce taux a été utilisé pour l'état des lieux de l'accès en 2004. Son calcul nécessite le recours à une application SIG.

Taux de desserte en eau de la CR: somme de la population desservie par PEM divisé par la population totale de la CR. Pour chaque localité où il existe au moins un PEM, la population desservie est égale à la population de la localité si le ratio $[Population]/[\Sigma EPE]/300$ est inférieur à 1. Dans le cas contraire, la population desservie est égale au nombre de EPE de la localité multiplié par 300.

$$\left\{ \frac{\sum_{localités:CR, \sum_{loc} EPE > 0} (J_{loc} \cdot Pop + (1 - J_{loc}) \cdot 300 \cdot \sum EPE)}{\sum_{Localités:CR} Population} \right\}$$

où: $J_{loc} = 1$ si $Pop/300/\Sigma EPE < 1$ et

$J_{loc} = 0$ si $Pop/300/\Sigma EPE \geq 1$

Ce taux ne peut être calculé qu'après un inventaire exhaustif des points d'accès à l'eau de la CR, qui est effectué dans le cadre des études de PLHA.

Coût par habitant desservi: Coût de la composante infrastructure eau rapporté à la somme des populations desservies par chaque projet.



ANNEXE II : TABLEAU DE BORD DU PLAN D'ACTION

Ce tableau restitue l'ensemble des opérations en cours, en préparation ou en recherche de financement dans le domaine l'eau potable et de l'assainissement

Identifiant du projet	Intitulé	Partenaires	Situation
EP1	Remise à niveau de l'AEMV de Kounkoudiang et traitement de l'eau par osmose inverse	CTB	Etude APS réalisée
EP2	Construction et extension d'une AEMV à Kaoussa	CTB	Etude APS réalisée
EP3	Construction et extension d'une AEMV à Soutoura Egué	CTB	Etude APS réalisée
EP4	Extension du réseau de Mbitéyène Darou vers une nouvelle localité	CTB	Etude APS réalisée
EP5	Remise à niveau de l'AEMV de Kossy Atlanta	CTB	Etude APS réalisée
EP6	Remise à niveau de l'AEMV de Thioffior	CTB	Etude APS réalisée
EP7	Densification du réseau de Ndiassate Escale	CTB	Etude APS réalisée
AS 1-8	8 édicules publics pour infrastructures scolaires	CTB	
AS9-10	2 édicules publics pour infrastructures marchandes	CTB	Travaux sont en cours
AS 11-21	11 édicules publics pour infrastructures religieuses	CTB	Etude APS réalisée



ANNEXE III : FICHE APS

Code CR 6222 **Communauté rurale** NDIASFATE **Région** KAOLACK **Fiche APS N°** 1

Objet des travaux

Remise à niveau AE(M)V existante
 Extension de réseau vers nouvelle(s) localité(s)
Construction nouvelle AE(M)V
 Construction puits moderne
 Construction forage PMH
 Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
06222066	TAWA MBOUDAYE	698	263		24	11		35
06222063	SANTHIE BANDOULOU	357	87		12	3		15
06222067	TAWA PEULH	452	157		16	6		22
06222036	KEUR SERIGNE NDAR	387	307		14	12		26
	KEUR GALLO COUMBA	174	231		6	9		15
06222038	KEUR SOUTOURA EGUE	384	203		13	8		21
06222041	KEUR YORO SOUMBOU	264	300		9	12		21
06222006	BOULDIABE BOUMACK	309	252		11	10		21
06222007	BOULDIABE SANTHIOU	357	1309		12	52		67
06222068	THIAKHO THIOFFIOR	1087	818		38	33		71
	Total	4469	3927		156	157		313

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	15	500 000	7500000
BC	Branchement communautaire	U	2	150000	300000
BP	Branchement particulier	U	172	50000	8600000
AB	Abreuvoir	U	3	2500000	7500000
CP	Canalisation de transport	ml	12500	6 000	75000000
CS	Canalisation de distribution	ml	3 400	4 000	13600000
FO	Forage de production	U	1	30 000 000	30000000
CE 400/20	Château d'eau 150m3/20	U	1	40 000 000	40000000
LG	Logement conducteur	U	1	5 000 000	5000000
CLO	Clôture de 50x50m	ml	200	10 000	2000000
GE	Groupe électrogène	U	1	6 000 000	6 000 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	U	1	4 000 000	4000000
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	19	50 000	950000
CPT40	Compteur abreuvoir, potence, etc.	U	4	100 000	400000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	1	500 000	500000
Total travaux (FCFA HT)					201 350 000
Etudes et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					20 135 000
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					22 148 500
Total général (FCFA HT)					243 633 500



PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE NDIASFATE

Code CR 6222 **Communauté rurale** NDIASFATE **Région** KAOLACK **Fiche APS N°** 2

Objet des travaux

- Remise à niveau AE(M)V existante
- Extension de réseau vers nouvelle(s) localité(s)
- Construction nouvelle AE(M)V
- Construction puits moderne
- Construction forage PMH
- Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
06222069	THIOFFIOR	1654	1149		58	46		104
06222035	KEUR SELLE DIABONG	408	324		14	13		27
06222039	KEUR WACK DIA	706	257		25	10		35
06222043	KOSSY ALY GUEYE	239	425		8	17		25
06222012	DINGUIRAYE KORY	154	174		5	7		12
06222013	DINGUIRAYE MARONDE	379	54		13	2		15
06222014	DINGUIRAYE YOUSSEUPHA	523	151		18	6		24
	TOTAL	4063	2534		142	101		243

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	0	500 000	0
BC	Branchement communautaire	U	0	150000	0
BP	Branchement particulier	U	0	50000	0
AB	Abreuvoir	U	0	2500000	0
CP	Canalisation de transport	m	0	6 000	0
	Forage de production	U	1	30 000 000	30000000
CS	Canalisation de distribution	m	0	4 000	0
CE 400/20	Château d'eau 400m3/20	U	0	150 000 000	0
CLO	Clôture de 50x50m	m	0	10 000	0
EPI	Electropompe immergée + armoire	U	0	4 000 000	0
LMT	Ligne d'alimentation MT	m	0	12 000	0
MT/BT	Poste transformateur MT/BT	U	0	5 000 000	0
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	0	50 000	0
CPT40	Compteur abreuvoir, potence, etc.	U	0	100 000	0
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	0	500 000	0
Total travaux (FCFA HT)					30 000 000
Etudes et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					3 000 000
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					3 300 000
Total général (FCFA HT)					36 300 000



Code CR 6222 **Communauté rurale** NDIAFFATE **Région** KAOLACK **Fiche APS N°** 3

Objet des travaux

- Remise à niveau AE(M)V existante
- Extension de réseau vers nouvelle(s) localité(s)**
- Construction nouvelle AE(M)V
- Construction puits moderne
- Construction forage PMH
- Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
06222054	MBITEYENE DAROU	1010	371		35	15		50
	SOKHLA DIARGA							
	SOKHLA KOLANE							
	KEUR NIANE SERIGNE							
	KEUR NIANE WOLOF							
	DIAREKH							
	KEUR MEDIABOUK							
	KEUR BOCAR							
Projet								
06222018	KEUR BAKA	132	249		5	10		15

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	1	500 000	500000
BC	Branchement communautaire	U	0	150000	0
BP	Branchement particulier	U	4	50000	200000
AB	Abreuvoir	U	0	2500000	0
CP	Canalisation de transport	ml	800	6 000	4800000
CS	Canalisation de distribution	ml	200	4 000	800000
CE 400/20	Château d'eau 400m3/20	U	0	150 000 000	0
CLO	Clôture de 50x50m	ml	0	10 000	0
Po	Forage de production	U	1	30 000 000	30000000
LMT	Ligne d'alimentation MT	ml	0	12 000	0
MT/BT	Poste transformateur MT/BT	U	0	5 000 000	0
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	1	50 000	50000
CPT40	Compteur abreuvoir, potence, etc.	U	0	100 000	0
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	0	500 000	0
Total travaux (FCFA HT)					36 350 000
Etudes et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					3 635 000
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					3 998 500
Total général (FCFA HT)					43 983 500



Code CR 6222 **Communauté rurale** NDIATTE **Région** KAOLACK **Fiche APS N°** 4

Objet des travaux

- Remise à niveau AE(M)V existante
- Extension de réseau vers nouvelle(s) localité(s)**
- Construction nouvelle AE(M)V
- Construction puits moderne
- Construction forage PMH
- Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)		
					Pop	UBT	Autre
06222059	NDIATTE ESCALE	3724	327		130	13	143
06222056	NDIATTE SOCE	385	766		13	31	44
06222060	NDIATTE OUOLOF	363	190		13	8	21
06222057	NDIATTE PEULH	272	147		10	6	16
06222058	NDIATTE SERERE	1056	548		37	22	59
06222029	KEUR MAMADOU AISSATOU	219	328		8	13	21
06222011	DAGA SANKHAYE	644	204		23	8	21
		6663	2510		233	100	333

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	2	500 000	1 000 000
BC	Branchement communautaire	U	2	150 000	300 000
BP	Branchement particulier	U	0	50 000	0
AB	Abreuvoir	U	2	2 500 000	5 000 000
CP	Canalisation de transport	m	0	6 000	0
CS	Canalisation de distribution	m	200	4 000	800 000
CLO	Clôture de 50x50m	m	0	10 000	0
EPI	Electropompe immergée + armoire	U	0	4 000 000	0
LMT	Ligne d'alimentation MT	m	0	12 000	0
MT/BT	Poste transformateur MT/BT	U	0	5 000 000	0
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	0	50 000	0
CPT40	Compteur abreuvoir, potence, etc.	U	2	100 000	200 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	0	500 000	0
Total travaux (FCFA HT)					7 300 000
Etudes et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					730 000
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					803 000
Total général (FCFA HT)					8 833 000



Code CR 06323 **Communauté rurale** NDIASFATE **Région** KAOLACK **Fiche APS N°** 5

Objet des travaux

- Remise à niveau AE(M)V existante
- Extension de réseau vers nouvelle(s) (localité(s))
- Construction nouvelle AE(M)V
- Construction puits moderne
- Construction forage PMH
- Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)		
					Pop	UBT	Autre
06222073	KOSSY ATLANTA	35	115		1	5	6
06222044	KOSSY MBITEYENE	1037	311		36	12	48
06222045	KOSSY SELLE NIASS	77	25		3	1	4
06222046	KOSSY THIAMENE	326	140		11	6	17
06222005	BOUL SOUTOURA	183	230		6	9	15
	Total	1658	821		58	33	91

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	0	500 000	0
BC	Branchement communautaire	U	1	150000	150000
BP	Branchement particulier	U	0	50000	0
AB	Abreuvoir	U	1	2500000	2500000
CP	Canalisation de transport	ml	0	6 000	0
CS	Canalisation de distribution	ml	0	4 000	0
CE3 100/15	Château d'eau 100m3/15	U	1	30 000 000	30000000
CLO	Clôture de 50x50m	ml	0	10 000	0
EPI	Electropompe immergée + armoire	U	0	4 000 000	0
LMT	Ligne d'alimentation MT	ml	0	12 000	0
MT/BT	Poste transformateur MT/BT	U	0	5 000 000	0
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	0	50 000	0
CPT40	Compteur abreuvoir, potence, etc.	U	0	100 000	0
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	0	500 000	0
	Total travaux (FCFA HT)				32 650 000
	Etudes et contrôle 10% travaux (FCFA HT)				3 265 000
	IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)				3 591 500
	Total général (FCFA HT)				39 506 500



Code CR 6222 **Communauté rurale** **NDIAFFATE** **Région** **KAOLACK** **Fiche APS N°** **6**

Objet des travaux

- Remise à niveau AE(M)V existante
- Extension de réseau vers nouvelle(s) localité(s)
- Construction nouvelle AE(M)V**
- Construction puits moderne
- Construction forage PMH
- Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
06222001	BANDOUL SERERE	270	62		9	2		11
06222002	BANDOULOU TOUCOULEUR	971	503		34	20		54
06222017	KAOUSSA	141	360		5	14		19
06222033	KEUR SAMBA HANNE	172	50		6	2		8
06222061	NDIATHIANG	543	437		19	17		36
06222040	KEUR WALI NDIAYE	497	49		17	2		19
06222019	KEUR BANO PENDA	195	261		7	10		17
06222055	MBITEYNE VELOR	350	474		12	19		31
06222030	KEUR MOUMINE	54	19		2	1		3
06222062	PASSY NGATTAM	522	196		18	8		26
06222032	KEUR SAMBA DIAWO	198	517		7	21		28
	TOTAL	3913	2928		137	117		254

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	13	500 000	6500000
BC	Branchement communautaire	U	8	150000	1200000
BP	Branchement particulier	U	80	50000	4000000
AB	Abreuvoir	U	2	2500000	5000000
CP	Canalisation de transport	ml	14900	6 000	89400000
CS	Canalisation de distribution	ml	3 600	4 000	14400000
CE3 100/15	Château d'eau 100m3/15	U	1	30 000 000	30000000
CLO	Clôture de 50x50m	ml	200	10 000	2000000
EPI	Electropompe immergée + armoire	U	1	4 000 000	4000000
GE	Groupe électrogène	U	1	6 000 000	6000000
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	9	50 000	450000
CPT40	Compteur abreuvoir, potence, etc.	U	2	100 000	200000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	1	500 000	500000
Total travaux (FCFA HT)					163 650 000
Etudes et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					16 365 000
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					18 001 500
Total général (FCFA HT)					198 016 500



Code CR 06323 **Communauté rurale** NDIASFATE **Région** KAOLACK **Fiche APS N°** 7

Objet des travaux

- Remise à niveau AE(M)V existante
- Extension de réseau vers nouvelle(s) (localité(s))
- Construction nouvelle AE(M)V
- Construction puits moderne
- Construction forage PMH
- Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
06222047	KOUNKOUDIANG	265	194		9	8		17
06222008	BOUNTOU BOLONG	326	108		11	4		15
06222027	KEUR KIBIRY	347	443		12	18		30
06222028	KEUR LANSANA	156	214		5	9		14
06222034	KEUR SAMBA THIADJI	139	241		5	10		15
06222020	KEUR DEMBA DIKE	160	139		6	6		12
06222042	KEUR YOUNGO	151	311		5	12		17
06222071	VELOR SERERE	523	355		18	14		32
06222075	VELO THIOSSE	81	102		3	4		7
06222064	SOB BIRAM	275	240		10	10		20
06222065	SOB MARY	98	201		3	8		11
06222031	KEUR NDIMB	58	8		2	0		2
06222037	KEUR SOCE COUMBA	582	384		20	15		35
06222026	KEUR KEKOUTA	294	226		10	9		19
06222015	BANE SOUTOURA	289	397		10	16		26
06222074	BANE SAMANE	273	157		10	6		16
TOTAL		4017	3720		141	149		290

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	0	500 000	0
BC	Branchement communautaire	U	3	150000	450000
BP	Branchement particulier	U	0	50000	0
AB	Abreuvoir	U	0	2500000	0
CP	Canalisation de transport	ml	0	6 000	0
CS	Canalisation de distribution	ml	0	4 000	0
CLO	Clôture de 50x50m	ml	200	10 000	2000000
EPI	Electropompe immergée + armoire	U	1	4 000 000	4000000
GE	Groupe électrogène	U	1	6 000 000	6000000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	0	500 000	0
OU	Ouvrage de traitement	U	4	10 000 000	40000000
Total travaux (FCFA HT)					52 450 000
Etudes et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					5 245 000
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					5 769 500
Total général (FCFA HT)					63 464 500



ANNEXE IV : CARTES

Carte de localisation
Carte de répartition de la population
Carte des puits modernes
Carte des forages
Carte EPE
Carte des infrastructures planifiées
Carte qualités des eaux



ANNEXE V : DONNEES D'INVENTAIRE

Liste villages et population

Nom localité	Pop06	Pop15
BANDOUL SERERE	231	270
BANDOULOU TOUCOULEUR	832	971
BILL BAMBARA	261	305
BILL PEULH	315	368
BOUL SOUTOURA	157	183
BOULDIABE BOUMACK	265	309
BOILDIABE SANTHIOU	306	357
BOUNTOU BOLONG	279	326
CAMP LEPROSERIE KOUTAL	585	683
CAMPEMENT IBOU DRAME	141	165
DAGA SANKHAYE	552	644
DINGUIRAYE KORY	132	154
DINGUIRAYE MARONDE	325	379
DINGUIRAYE YOUSSEUPHA	448	523
BANE SOUTOURA	248	289
GOUNDIOUR SALOUM	109	127
KAOUSSA	121	141
KEUR BAKA	113	132
KEUR BANO PENDA	167	195
KEUR DEMBA DIKE	137	160
KEUR DIARRA BAMBARA	309	361
KEUR DIARRA PEULH	382	446
KEUR DJIME	226	264
KEUR GALLO DIAO	171	200
KEUR GATTA SOW	87	102
KEUR KEKOUTA	252	294
KEUR KIBIRY	297	347
KEUR LANSANA	134	156
KEUR MAMADOU AISSATOU	188	219
KEUR MOUMINE	46	54
KEUR NDIMB	50	58
KEUR SAMBA DIAWO	170	198
KEUR SAMBA HANNE	147	172
KEUR SAMBA THIADJI	119	139
KEUR SELLE DIABONG	350	408
KEUR SERIGNE NDAR	332	387
KEUR SOCE COUMBA	499	582
KEUR SOUTOURA EGUE	329	384
KEUR WACK DIA	605	706
KEUR WALI NDIAYE	426	497
KEUR YORO SOUMBOU	226	264
KEUR YOUNGO	129	151
KOSSY ALY GUEYE	205	239
KOSSY MBITEYENE	889	1037
KOSSY SELLE NIASS	66	77
KOSSY THIAMENE	279	326
KOUNKOUDIANG	227	265
KOUTAL BAKA	84	98
KOUTAL BAYE BAYE	111	130
KOUTAL NGAGNE	46	54
KOUTAL OUOLOF	4229	4934
KOUTAL SERERE	351	410
KOUTAL YOUNGA	111	130
MBITEYENE DAROU	866	1010
MBITEYNE VELOR	300	350
NDIAFATE SOCE	330	385
NDIAFATTE PEULH	233	272



Nom localité	Pop06	Pop15
NDIAFATTESERERE	905	1056
NDIAFATTE ESCALE	3192	3724
NDIAFATTE OUOLOF	311	363
NDIATHIANG	465	543
PASSY NGATTAM	447	522
SANTHIE BANDOULOU	306	357
SOB BIRAM	236	275
SOB MARY	84	98
TAWA MBOUDAYE	598	698
TAWA PEULH	387	452
THIAKHO THIOFFIOR	932	1087
THIOFFIOR	1418	1654
TOUBA SANOKHO	615	718
VELOR SERERE	448	523
KOSSY ATLANTA	30	35
BANE SAMANE	234	273
VELOR THIOSSE	69	81
KEUR GALLO COUMBA	149	174
	30351	35410



Inventaire du cheptel par village

Nom localité	Bovin	Ov/cap	Equin	Asin
BANDOUL SERERE	35	108	16	15
BANDOULOU TOUCOULEUR	500	400	70	40
BILL BAMBARA	74	394	23	19
BILL PEULH	260	120	11	18
BOUL SOUTOURA	160	400	50	30
BOULDIABE BOUMACK	200	390	45	29
BOILDIABE SANTHIOU	1562	380	98	51
BOUNTOU BOLONG	53	135	48	11
CAMP LEPROSERIE KOUTAL	34	286	22	80
CAMPEMENT IBOU DRAME	3	330	32	47
DAGA SANKHAYE	160	310	33	33
DINGUIRAYE KORY	109	700	5	10
DINGUIRAYE MARONDE	0	220	12	31
DINGUIRAYE YOUSSOUPHA	132	157	20	31
BANE SOUTOURA	400	320	55	24
GOUNDIOUR SALOUM	123	67	10	7
KAOUSSA	412	326	14	12
KEUR BAKA	218	450	30	12
KEUR BANO PENDA	260	360	20	16
KEUR DEMBA DIKE	130	152	22	8
KEUR DIARRA BAMBARA	31	261	15	12
KEUR DIARRA PEULH	403	353	102	30
KEUR DJIME	112	370	17	24
KEUR GALLO DIAO	120	315	10	15
KEUR GATTA SOW	200	110	15	10
KEUR KEKOUTA	200	300	36	15
KEUR KIBIRY	500	260	41	12
KEUR LANSANA	221	265	9	24
KEUR MAMADOU AISSATOU	400	50	24	12
KEUR MOUMINE	0	42	6	15
KEUR NDIMB	0	18	4	4
KEUR SAMBA DIAWO	620	200	25	30
KEUR SAMBA HANNE	40	100	4	10
KEUR SAMBA THIADJI	250	131	35	15
KEUR SELLE DIABONG	240	366	80	50
KEUR SERIGNE NDAR	200	650	60	45
KEUR SOCE COUMBA	315	350	100	25
KEUR SOUTOURA EGUE	212	160	21	16
KEUR WACK DIA	120	832	55	30
KEUR WALI NDIAYE	0	302	9	7
KEUR YORO SOUMBOU	320	260	30	11
KEUR YOUNGO	275	302	58	32
KOSSY ALY GUEYE	520	250	11	8
KOSSY MBITEYENE	213	520	68	50
KOSSY SELLE NIASS	20	35	3	7
KOSSY THIAMENE	107	188	29	20
KOUNKOUDIANG	171	159	33	35
KOUTAL BAKA	60	70	3	16
KOUTAL BAYE BAYE	56	97	10	16
KOUTAL NGAGNE	50	90	6	4
KOUTAL OUOLOF	801	869	80	50
KOUTAL SERERE	66	81	12	20
KOUTAL YUGA	100	97	15	10
MBITEYENE DAROU	200	750	100	70
MBITEYNE VELOR	500	300	60	25
NDIAFATE SOCE	600	1320	150	40
NDIAFATTE PEULH	150	126	18	9
NDIAFATTE SERERE	210	2740	46	40
NDIAFATTE ESCALE	312	439	30	34



Nom localité	Bovin	Ov/cap	Equin	Asin
NDIAFATTE OUOLOF	201	70	30	10
NDIATHIANG	450	570	30	20
PASSY NGATTAM	105	207	73	43
SANTHIE BANDOULOU	86	57	10	15
SOB BIRAM	270	140	21	10
SOB MARY	220	150	20	5
TAWA MBOUDAYE	163	424	83	21
TAWA PEULH	120	200	40	10
THIAKHO THIOFFIOR	600	862	252	50
THIOFFIOR	385	3068	320	360
TOUBA SANOKHO	60	95	20	30
VELOR SERERE	300	155	102	31
KOSSY ATLANTA	153	20	1	0
BANE SAMANE	100	230	49	15
VELOR THIOSSE	130	7	4	5
KEUR GALLO COUMBA	180	650	12	20
	17263	27038	3133	2067



PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE NDIAFATTE

Nom_Loc	ModAc	Forage si AEP	Points d'accès fonctionnels									Points d'accès non fonctionnels								
			BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ	Autre	BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ	Autre
BANDOUL SERERE	PM						2													
BANDOULOU TOUCOULEUR	PM						3													
BILL BAMBARA	AEP	Keur Gallo Diao					1						2							
BILL PEULH	AEP	Keur Gallo Diao					2						1							
BOUL SOUTOURA	AEP	Kossy Atlanta	3	2																
BOULDIABE BOUMACK	PM						1													
BOILDIABE SANTHIOU	PM						2													
BOUNTOU BOLONG	AEP	Kounkoudiang					1						1							
CAMP LEPROSERIE KOUTAL	AEP	Koutal Ouolof	8	13	5															
CAMPEMENT IBOU DRAME	AEP	Koutal Ouolof	1																	
DAGA SANKHAYE	AEP	Ndiffate Escale	2				2				1									
DINGUIRAYE KORY	PM						1													
DINGUIRAYE MARONDE	PM						3				1									
DINGUIRAYE YOUSSOPHA	PM						1													
BANE SOUTOURA	PM						2													
GOUNDIOUR SALOUM	AEP	Keur Gallo Diao					1						1							
KAOUSSA	PM						1													
KEUR BAKA	PM						1													
KEUR BANO PENDA	PM						2													
KEUR DEMBA DIKE	AEP	Kounkoudiang					1						1		1					
KEUR DIARRA BAMBARA	AEP	Keur Gallo Diao					2						2							
KEUR DIARRA PEULH	AEP	Keur Gallo Diao					1						1							
KEUR DJIME	PM						1								1					
KEUR GALLO DIAO	AEP	Keur Gallo Diao					2						1							
KEUR GATTA SOW	AEP	Keur Gallo Diao					1						2							
KEUR KEKOUTA	PM						1													
KEUR KIBIRY	AEP	Kounkoudiang					1						1							
KEUR LANSANA	AEP	Kounkoudiang					2						1							
KEUR MAMADOU AISSATOU	AEP	Ndiffate Escale	1				1													
KEUR MOUMINE	PM						1													
KEUR NDIMB	PM						1													
KEUR SAMBA DIAWO	PM						2													
KEUR SAMBA HANNE	PM						1													
KEUR SAMBA THIADJI	AEP	Kounkoudiang					1						1							
KEUR SELLE DIABONG	AEP	Thioffior	2				1													
KEUR SERIGNE NDAR	PM						3													
KEUR SOCE COUMBA	PM						2				1									
KEUR SOUTOURA EGUE	PM						2													
KEUR WACK DIA	AEP	Thioffior	4				1													



PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE NDIAFATTE

Nom_Loc	ModAc	Forage si AEP	Points d'accès fonctionnels									Points d'accès non fonctionnels							
			BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ	Autre	BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ
KEUR WALY NDIAYE	AEP	Koukoudiang				1							1						
KEUR LANSANA	PM																		
KEUR YORO SOUMBOU	PM				4														
KEUR YOUNGO	AEP	Koukoudiang											1						
KOSSY ALY GUEYE	AEP	Thiofior	1	1		1				1									
KOSSY MBITEYENE	AEP	Kossy Atlanta	7	12	1	3													
KOSSY SELLE NIASS	AEP	Kossy Atlanta	1																
KOSSY THIAMENE	AEP	Kossy Atlanta	1			3													
KOUNKOUDIANG	AEP	Koukoudiang				2							1						
KOUTAL BAKA	AEP	Koutal Ouolof	1																
KOUTAL BAYE BAYE	AEP	Koutal Ouolof	1																
KOUTAL NGAGNE	AEP	Koutal Ouolof	1																
KOUTAL OUOLOF	AEP	Koutal Ouolof	8	300	6				2	1									
KOUTAL SERERE	AEP	Koutal Ouolof	2	22	1	1													
KOUTAL YOUNGA	AEP	Koutal Ouolof	1																
MBITEYENE DAROU	AEP	Mbitéyène Darou	6	10	4	1													
MBITEYNE VELOR	PM					1													
NDIAFFATE SOCE	AEP	Ndiaffate Escale	1	10		1													
NDIAFATTE PEULH	AEP	Ndiaffate Escale	1	2	1	1													
NDIAFFATTE SERERE	AEP	Ndiaffate Escale	1	18		2				2									
NDIAFFATTE ESCALE	AEP	Ndiaffate Escale	7			1				2					1				
NDIAFFATTE OUOLOF	AEP	Ndiaffate Escale	1	10															
NDIATHIANG	AEP	Koukoudiang				2							2						
PASSY NGATTAM	PM																		
SANTHIE BANDOULOU	PM					3													
SOB BIRAM	AEP	Koukoudiang				1							1						
SOB MARY	PM					1													
TAWA MBOUDAYE	PM					6													
TAWA PEULH	PM					1													
THIAKHO THIOFFIOR	AEP	Thiakho Thioffior	4	17	3	4				1									
THIOFFIOR	AEP	Thioffior	8	13	1	4			1	6									
TOUBA SANOKHO	AEP	Koutal Ouolof	2	40		1													
VELOR SERERE	AEP	Koukoudiang				3							1						
KOSSY ATLANTA	AEP	Kossy Atlanta		1	3				1										
BANE SAMANE	PM					3												1	
VELOR THIOSSE	PM					1													
KEUR GALLO COUMBA	PM					1													
TOTAL			76	471	25	107			4	16			22			3		1	



ANNEXE VI : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

